



Contre un gouvernement des riches, contre la loi travail XXL, pour la hausse des salaires et de meilleures conditions de travail :

Toutes et tous en grève le 16 novembre



La politique de Macron s'attaque violemment aux classes moyennes et populaires. Elle est un mélange d'austérité budgétaire (baisse des APL, hausse de la CSG, attaques contre les services publics) au bénéfice des plus riches (baisse de l'impôt sur la fortune), de déréglementation et de casse des cadres collectifs à l'image des ordonnances.

L'Éducation n'est pas épargnée, bien au contraire. Le ministre Blanquer impulse une politique agressive d'autonomie et de mise en concurrence des écoles et établissements et s'attaque au caractère national de l'Éducation : rythmes scolaires décidés communes par communes, rectorats modifiant les dates de vacances de printemps, réforme de la réforme du collège laissant plus encore d'autonomie aux établissements...

Les suites sont déjà connues, annoncées: réforme du bac et des lycées, sélection déguisée à l'entrée à l'université ... L'austérité frappe également de plein fouet l'éducation avec la fin des contrats aidés, l'augmentation continue des effectifs par classes, en lycée particulièrement et le gel des salaires.

Code du travail: ce qui attend les salarié·es

Inversion de la hiérarchie des normes : un code du travail par entreprise!

Un contrat de travail non opposable aux accords d'entreprise. C'est la disparition de toutes les protections individuelles et collectives actuelles.

Des droits syndicaux et une représentativité syndicale en danger

Avec la fusion des instances de représentation des personnels dans un unique « comité social et économique », c'est la réduction drastique du rôle et des droits des syndicats et donc celle des droits des salarié·es qu'ils défendent.

Licencier et précariser à tout va !

Les conséquences des ordonnances seront immédiates pour les salarié·es : fin des filets de sécurité pour nos emplois, généralisation des contrats précaires, de courte durée, mal rémunérés.

Les ordonnances ouvrent la possibilité de :

- Licencier plus facilement.
- Déréglementer la durée du travail.
- Plafonner les indemnités de licenciement.
- Autoriser les plans de licenciements et même de permettre des ruptures conventionnelles collectives !

Contrats aidés : casse sociale généralisée

Le gouvernement a décidé du non renouvellement d'environ 100 000 emplois aidés, au motif que ce sont des contrats précaires subventionnés.

C'est donc un plan social massif, qui rejette dans le chômage plusieurs dizaines de milliers de personnes et privent les écoles d'aide administrative, les établissements scolaires de surveillants, par exemple.

La CGT Educ'action exige le réemploi et la titularisation de toutes les personnes concernées et la création d'emplois statutaires relatifs aux missions pérennes de service public.

D'autres attaques se préparent

- Réforme des retraites : baisse des droits et attaque contre le salaire socialisé
- Suppression de 120 000 fonctionnaires : conditions de travail des personnels et services publics dégradés
- réforme de la formation professionnelle : généralisation de l'apprentissage au détriment des LP
- réforme de l'indemnisation chômage : culpabilisation et généralisation des travailleur·ses pauvres.

Pour toutes ces raisons, la grève du 16 novembre doit être massive et permettre la convergence des luttes des travailleur·ses pour gagner contre la loi travail et imposer une autre politique



pour la Fonction publique !

Les politiques d'austérité menées par les gouvernements successifs, se traduisant notamment par le gel pluriannuel de la valeur du point d'indice, des indemnités kilométriques et de missions, ont des effets catastrophiques sur le pouvoir d'achat des personnels.

Ces mêmes gouvernements se sont toujours refusés à une réelle refonte des grilles indiciaires de la Fonction publique qui reconnaisse les qualifications acquises et mises en œuvre par les personnels. C'est pourquoi, la CGT Fonction publique n'a pas signé en 2015 le

protocole d'accord Parcours professionnels, carrières et rémunération (PPCR) largement insuffisant et dont, en outre, le financement n'était pas garanti.

De fait, les chiffres donnent aujourd'hui raison à la CGT. Ni l'augmentation de la valeur du point d'indice de 1,2%, ni les revalorisations indiciaires sur 2016 et 2017, pas plus que la pseudo refonte des carrières, n'ont répondu aux revendications salariales : depuis le 1er juillet 2010, la perte cumulée de pouvoir d'achat du point d'indice par rapport à l'inflation s'élève à près de 6%.

■ De nouvelles mesures inacceptables !

Sacrifiant toujours plus les personnels sur l'autel de l'austérité, le gouvernement va dégrader encore plus leur pouvoir d'achat :

- Gel de la valeur du point en 2018 avec renvoi à un hypothétique rendez-vous salarial en octobre 2018, période à laquelle le PLF 2019 sera déjà quasi bouclé.
- Au mieux, une compensation de la hausse de la Contribution Sociale Généralisée jusqu'en 2019 alors que le candidat à l'élection présidentielle, Emmanuel Macron, avait pris l'engagement d'une augmentation des salaires !
- Confirmation du rétablissement du jour de carence ;
- Lancement d'un chantier sur le « mode de calcul de la rémunération » privilégiant le développement des systèmes de rémunération individualisée « au mérite » que la CGT récusait à un moment où elle exige l'abrogation du RIFSEEP
- Décalage d'un an des mesures statutaires et indiciaires de PPCR prévues pour 2018. Cela signifie que les mesures prévues en 2018, 2019, 2020 seront, au mieux, appliquées sur la période 2019-2021. C'est aussi une perte conséquente pour les personnels qui attendaient un reclassement dans une catégorie supérieure à l'image des travailleurs sociaux.

La CGT Educ'action revendique

- **Aucun salaire brut mensuel inférieur à 2 250 euros (soit en net 1 800 euros)**
- **Un doublement minimum du traitement entre le début et la fin de carrière**
- **Un rythme d'avancement identique, sur un seul grade, permettant à tou.tes d'atteindre l'indice terminal du corps**
- **L'intégration des primes et indemnités dans le salaire de base**
- **Une hausse de salaire immédiate pour tou.tes de 400 €, soit l'équivalent de 90 points d'indice**



CGT Educ'action
Case 549, 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex
unsen@ferc.cgt.fr - 01 55 82 76 55 - www.cgteduc.fr

